

plus haut intérêt. Cette Société possède un commencement de Bibliothèque Médicale qui, grâce à leur zèle, promet d'acquiescer avant longtemps un développement considérable. Quelques Médecins ont bien voulu faire don à l'Institut d'un grand nombre d'ouvrages utiles et intéressants. Nous ne saurions trop applaudir aux louables efforts de nos Elèves, qui ont su comprendre que l'émulation bien entendue est partout la véritable garantie du succès.

De nouveaux encouragements leur ont été donnés cette année encore par la libéralité de nos Confrères de la Campagne.

Université Victoria.

Les examens pour les candidats à l'inscription à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, seront en tout conformes (comme ils l'étaient avant son affiliation avec l'Université du Collège Victoria) suivant les dispositions de l'Acte Médical amendé pour le Haut-Canada (Ontario), savoir :

“ Obligatoire : la langue française, telle qu'elle doit être connue par l'homme instruit, l'Arithmétique, l'Algèbre, jusqu'aux équations inclusivement, la Géométrie élémentaire, les langues latine et grecque ; et de plus, au choix du candidat : ou l'anglais, ou l'allemand, ou l'italien ; à défaut de ces langues, de bonnes notions sur les branches de la Physique qui concernent la Mécanique, l'Hydrostatique ou Dynamique et la Pneumatique.”

Qualification des Elèves pour le Degré de Docteur en Médecine.

1o. Tout Elève, au commencement de chaque semestre, enregistrera son nom sur le livre du Secrétaire-Trésorier, duquel il recevra son billet d'inscription, moyennant la somme de \$2.00

2o. Nul n'aura droit à la carte d'aucun Professeur, s'il ne s'est pas conformé à cette règle dès son entrée à l'Ecole.

3o. Nul Elève, venant d'une autre Institution, ne pourra être admis au Degré de Médecin, Chirurgien et Obstétricien sans avoir préalablement suivi un Cours complet à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,—nos